

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

Politique, Commerciale, Agricole et d'Annonces.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

27ième Année.—No. 30

JOLIETTE, JEUDI 1 DECEMBRE 1892. (Rédigée en Collaboration.)

M. ST-JEAN, Editeur-Propriétaire

FEUILLETON No. 44

L'ENFANT TROUVÉ

QUATRIÈME PARTIE

L'amour et la Guerre.

III

[Suite.]

—Avant trois mois, répondit le vieillard avec une douceur serene, qui sait combien d'entre vous, si pleins de vie, de courage et d'espérance, seront encore vivants ? Avant un an, hélas ! je le crois fermement, vous serez presque tous...

M. Mathieu s'interrompit. —Eh bien ? demanda le président.

—N'exigez pas que j'achève. Achevez, nous le désirons. Tirez-nous notre horoscope. Nous n'avons peur d'aucune prédiction.

—Eh bien ! avant un an, messieurs les généraux vendéens, presque tous vous aurez succombé, et cette guerre civile ne se terminera pas sans que vous ayez tous péri.

En d'autres termes, reprit Bonchamps à la fois pensif et souriant, la République domptera la Vendée, et, victimes de la guerre civile, nous tous, les chefs royalistes ici présents, nous serons morts ?

—Oui, morts ! répéta le vieillard d'une voix que l'émotion pénétrait.

Ces deux mots produisirent sur l'assemblée un effet profond. Il y eut comme un secret trépidement dans l'âme de ceux auxquels ils s'adressaient. La sinistre vision de l'avenir agit avec d'autant plus de forces sur les cœurs royalistes, si émergeaient qu'ils fussent, qu'évidemment elle n'était déterminée ni par la colère ni par un aveugle esprit de parti. Dans l'expression de sa pensée convaincue, M. Mathieu avait mis ce sentiment de sympathie et même d'admiration qu'inspire à l'honnête homme, à l'homme d'honneur, le spectacle de toutes les bravoures, de tous les dévouements.

—Comment osez-vous déclarer cela ? reprit le généralissime en rompant le silence qui durait depuis un instant. Sur quoi vous fondez-vous pour hasarder une si étrange affirmation ?

—Sur ceci, monsieur le président : le gouvernement républicain est aussi résolu qu'il est incapable. Il lutte, sans fléchir, contre presque toute l'Europe coalisée. Des millions d'hommes, dans une explosion révolutionnaire, se lèvent à son appel. Plus vous résisterez, plus il multipliera contre vous son activité devant, ses généraux et ses soldats. Vos forces et vos ressources, si considérables qu'elles soient en regard à l'étendue du pays insurgé, sont restreintes en réalité. Les siennes, au contraire, sont immenses, puisqu'il commande à la nation, dont la majorité obéit par patriotisme ou par terreur. Toujours combattants, toujours exposés, n'ayant plus l'abri de vos haies et de vos taillis qu'on va détruire, la victoire même vous épuisera. Rien ne pourra sans doute vous soumettre, pas même la certitude d'une amnistie, et votre héroïque cause sera votre perte. Voilà pourquoi j'ai hasardé ma sombre prédiction.

D'Elbée, Bonchamps, Lescure, La Rochejacquin, Charette, le comte de Flavigny, le prince de Talmont s'entre-regardèrent avec une expression de moqueuse incrédulité, à laquelle se mêlait toutefois un reflet de mélancolie et de résignation. Seuls, deux généraux royalistes avaient, en tout au moins, un rayonnement de colère dans les yeux : c'étaient le baron de Marigny et Kléber, aussi durs, aussi violents l'un que l'autre, et l'un et l'autre, aussi insupportables que les plus

terribles conventionnels.

—L'horoscope n'est pas gai, savcz-vous, brave homme ! dit le président. Bah ! Qu'importe. Votre science cabalistique nous inquiète médiocrement, monsieur le necromancien. La Providence seule connaît l'avenir, et nous n'admettons pas qu'elle vous en ait confié le secret. Si jamais, de nos jours, elle communique sa pensée à un mortel, nous doutons fort que ce soit à un républicain ; elle choisit mieux ses confidentes.

Cette saillie mit un peu de lumière et de gaieté sur le visage des chefs royalistes. Le baron de Marigny et Stofflet ne purent toutefois se dérider.

—Sorcier, s'écria Stofflet avec apreté, puisque tu possèdes un si merveilleux don de prescience, tu n'ignores pas sans doute qu'aujourd'hui même tu seras fusillé ?

—Je sais exactement le contraire, répondit M. Mathieu sans s'émouvoir.

—Eh bien ! tu es exactement dans l'erreur répliqua avec irritation le baron de Marigny, car je vais demander au conseil qu'il te condamne à être passé par les armes pour ton impertinent aplomb.

—Et le conseil repoussera votre demande, n'en doutez pas.

—Pourquoi la repousserait-il ? interpellait Bonchamps, dont la physionomie, pleine de noblesse et d'esprit, avait une expression de bienveillance et de curiosité.

—Parce que j'ai pour juges des hommes de cœur, incapables de prononcer contre moi une sentence de mort fondée sur ce que j'ai répondu avec franchise quand on m'interrogeait ; parce que je n'ai jamais fait de mal aux Vendéens, quoiqu'ils m'eussent persécuté plus d'une fois ; parce qu'au risque de me voir en butte à l'animosité des bleus j'ai étendu ma charité de médecin jusque sur les blessés de votre parti ! Donc j'ai le droit d'espérer en la justice du conseil.

—Et vous avez raison ! répondit d'Elbée avec élan. L'ordre de vous fusiller serait ici un acte d'ingratitude, une véritable iniquité ! Est-ce votre avis, messieurs ? reprit-il en se tournant vers ceux qu'il présidait.

—Oui, dit Bonchamps. —Répéterent Charette, le comte de Lescure, le marquis de La Rochejacquin, le prince de Talmont et M. de Flavigny.

Ni le baron de Marigny ni Stofflet n'osèrent protester. Ils demeurent silencieux, la tête frémisante et le sourcil froncé. —Allez ! nous ne vous retenirons plus, dit ensuite le généralissime au vieillard. Des ordres seront donnés pour que vous soyez reconduit dans la direction de Montaigu.

M. Mathieu s'inclina. Il allait se retirer quand il se trouva face à face avec le marquis de Lescure qui entraînait. Tous les deux se reconnuèrent s'arrêtèrent surpris et même troublés.

—Ah ! ah ! c'est toi, bonhomme ! dit Gaétan en prenant un air narquois. Tu n'es donc pas encore décadé ? Peste ! quel Mathusalem ! —Et vous, répliqua le vieillard en soupirant, vous n'avez donc pas encore expié vos forfaits ? Mais patience ! La justice de Dieu est lente parfois : elle n'en est que plus terrible alors ! —Peuh ! tu radotes, mon ami ! Et le marquis pirouettant sur ses talons, avec une légèreté parfaite, se tourna vers l'assemblée des généraux Vendéens.

—Mauvaises nouvelles, messieurs ! reprit-il en saluant. Ah ! ah ! je m'aperçois que M. de Charette est ici. Vous êtes donc prévenus de ce qui se passe. Je n'ai plus rien à vous apprendre, sinon que j'ai fait prisonnier un capitaine d'état-major républicain, aide de camp du général Kléber. J'ai cru qu'il était indispensable qu'il fût interrogé par vous, et je l'ai amené. —Eh bien ! qu'on l'introduise

à l'instant même, ordonna d'Elbée. Nous n'avons plus une minute à perdre.

—Le voici. Gaétan avait, en effet, intimidé l'ordre à Roch Duhoux de le suivre avec le prisonnier dans la salle du conseil, ce que Duhoux exécuta ponctuellement, sans attendre l'injonction du généralissime président. Le cérémonial, d'ailleurs, n'existait guère dans ce camp royaliste, où la discipline militaire et la subordination hiérarchique n'avaient pu s'implanter ni les généraux, trop habitués à l'initiative individuelle, et à l'indépendance des partisans.

Dès que le capitaine d'état-major, précédé par Roch Duhoux et entouré de gens bien armés, eut franchi le seuil de la salle, un tumulte bizarre se produisit. Bénédicte, ayant brusquement repoussé ceux qui le gardaient à vue, s'était précipité au-devant de M. Mathieu, qui, au moment de partir, venait de rencontrer la nouvelle escorte et avait fait quelques pas en arrière pour qu'elle pût entrer. Deux ou trois Vendéens avait été à demi renversés par le mouvement imprévu du capitaine. Vingt sabres s'étaient levés sur lui, mais, prompt comme l'éclair, le président avait retenu les bras en s'écriant :

—Malheur à qui frappera ! Et les armes, un instant suspendues par l'hésitation, la crainte et le respect, étaient retombées sans avoir même effleuré la tête de Bénédicte.

Le trouble d'ailleurs s'étaient bien vite apaisé, on n'avait eue aucune peine à se convaincre que l'élan du capitaine, tout spontané, sans intention agressive, n'avait rien de menaçant. Il était évidemment pour tous que l'officier bleu n'était voulu que se jeter dans les bras d'un ami.

Bénédicte et M. Mathieu s'étreignaient en silence. Nul n'osait interrompre cette profonde effusion, ni Stofflet, ni le baron de Marigny, ni Gaétan d'Aprémont. Maître enfin de lui-même, ce fut le capitaine qui parla le premier.

—Comment êtes-vous ici ? demanda-t-il à l'ancien solitaire de la Corge-aux-Loups.

—J'allais à la rencontre des Mayançais, c'est-à-dire à votre rencontre, mon cher enfant, répondit le vieillard. Chemin faisant, on m'a arrêté et j'ai comparu devant les généraux royalistes, qui viennent de me rendre la liberté.

—C'est bien, et c'est juste ! car je suis déjà que sur plus d'un champ de bataille vous avez prodigué vos soins aux blancs comme aux bleus. C'est vous dire que j'ai revu le père Czeaux, Justine et Justin... Mais, reprit-il, n'abusons pas de la patience du conseil. Séparons-nous, mon cher maître, du moins pour quelques instants, j'espère en effet vous rejoindre. Il est impossible qu'on me retienne prisonnier. Je crois à l'équité même de mes ennemis, et ma position est telle qu'on ne peut me contraindre à rester ici sans forfaire à l'honneur.

—Au revoir donc, mon cher Bénédicte, répondit le vieillard. Je me retire, mais je vais vous attendre, heureux de l'espérer que nous quitterons ensemble les Herbiers.

Et M. Mathieu, après avoir salué de nouveau les chefs royalistes, sortit de la salle du conseil. Le capitaine d'état-major, se redressant avec une fierté tranquille, s'avança d'un pas ferme, le regard assuré, vers la table où se tenaient les généraux. A peine eut-il lancé un coup d'œil sur eux qu'il aperçut le comte de Flavigny. A la pâleur du comte, à l'anxiété peinte dans sa physionomie, Bénédicte comprit aisément que le noble gentilhomme avait un chagrin au cœur, et qu'il pensait à Blanche, que sans doute il croyait morte ou tombée au pouvoir des terroristes. Un sourire épanouit la lèvre du jeune officier bleu à l'idée qu'il

allait remettre la joie dans l'âme navrée du général vendéen.

—Messieurs, dit-il avec une courtoisie pleine de distinction, je vous prie de m'excuser. Une rencontre tout à fait inattendue, une surprise vraiment émouvante pour moi ont pu seules m'enlever le calme qui m'est habituel et me faire commettre un acte de vivacité qui cause ici un instant de perturbation. La reconnaissance et l'amitié sont des sentiments qu'applaudissent les hommes de toutes les opinions, et vous approuverez, je n'en doute pas, l'entraînement subit auquel j'ai cédé, quand je vous aurai dit que je dois le peu que je sais et le peu que je suis au bon et savant vieillard dans les bras duquel je me suis précipité.

—Nous comprenons toutes les impulsions généreuses, monsieur, répondit le président, et nous vous excusons.

Le capitaine s'inclina en signe de déférence et de remerciement.

—Comment vous nommez-vous ? reprit d'Elbée.

—Je me nomme Bénédicte —Est-ce le seul nom que vous portez ?

—Le seul, monsieur.

Et le jeune officier bleu prononça ces mots avec cet diguité douce et ferme qui semble dire : N'insistez pas. Le généralissime indiqua par léger mouvement de tête son intention d'être réservé sur ce point, puis il ajouta :

—Vous êtes capitaine d'état-major, aide de camp du général Kléber, par conséquent un défenseur de la République et un ennemi de la royauté ?

—Je le nierais en vain, monsieur.

—C'est fort bien. Mais vous êtes aussi notre prisonnier, et nous avons sur vous droit de vie et de mort Songez-y.

—Pouquoi y songerais-je ? Un soldat est toujours prêt à mourir.

Cette réplique, faite d'un ton grave et simple, parut embarrasser le président.

—Voyons, reprit-il après une minute d'hésitation, parlons nettement. En votre qualité d'aide de camp d'un des généraux les plus renommés parmi nos adversaires, vous avez dû recevoir la confiance du plan de campagne qu'on va mettre à exécution contre nous ?

—Eh bien ! que signifie cela ?

—Cela signifie, monsieur, qu'une alternative vous est offerte par le conseil : Ou vous serez fusillé, ou vous nous révélez quel est ce plan.

En achevant cette phrase cruellement injurieuse, d'Elbée sentit la rougeur lui monter au front. Il voulut fixer son regard sur celui de Bénédicte, mais les yeux du capitaine devinrent si fatigués qu'il ne put en soutenir l'état. A vrai dire, le généralissime d'Elbée, bon et loyal gentilhomme, n'avait pas obéi à sa propre inspiration ; il n'avait fait que subir l'influence du marquis d'Aprémont, lequel, s'étant glissé derrière son fauteuil, lui avait dicté jusqu'aux termes dont il s'était servi.

La première sensation une fois dissipée, Bénédicte se contenta de hausser les épaules dédaigneusement. Il répondit avec une ironie tranquille :

—En conscience, monsieur le président, vous n'êtes guère physionomiste ; autrement, il vous eût suffi de m'envisager quelques secondes pour comprendre que je suis un homme assez énergiquement trompé, et qu'il est inutile, dérisoire même, de me donner le choix entre la mort et le déshonneur.

[A Continuer]

ENGLISH SPAVIN LINIMENT fait disparaître toutes excroissances molles ou dures, difformités chez les chevaux, Fourbures, Formes, Entorses, Molles, Eparvins, (Ring Bone) Rôleur des membres. Epargnez \$50 en achetant une bouteille de l'English Spavin Liniment. En vente chez Louis Robitaille Pharmacien-chimiste.

LE PRETRE

Quand nos regards avides interrogeaient l'histoire du monde et la vie des bienfaiteurs de l'humanité ; quand nous cherchons le plus bel exemple d'héroïsme, de dévouement et de sacrifice, un homme personnifiant tout cela se dresse alors devant nous. Cet homme qui se dévoue ainsi pour ses semblables, vit et meurt obscur. Durant sa vie persécuté d'épines, les injures et les outrages de ceux pour qui il se sacrifie ne lui sont point ménagés. Partout on le bafoue, partout on l'abreuve de déboires et cependant, partout où l'on suit ses conseils, la paix et le bonheur règne, partout où il réside la civilisation et la prospérité grandissent ; sa demeure est le foyer de consolations et d'espérances des âmes affligées. Cet homme est toujours prêt à rendre service, à consoler son semblable, à soulager le pauvre, à pardonner au coupable, à souffrir pour la justice, à tenir son bourreau et à mourir pour sa Foi. Sa vie n'est qu'une longue suite de dévouement héroïque et de faits sublimes. Cet homme, c'est le "Prêtre".

Les hommes qui se croyaient les plus autorisés, les esprits que l'on disait les plus brillants se sont moqués de cet être divin et incomparable. Mais Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et leur impiété ont passé et le prêtre n'a point passé. Déjà leur œuvre se couvre du voile de l'oubli et cependant l'homme de Dieu va toujours convertissant et soutenant les peuples ; ses paroles trouvent écho partout et les plus grands génies se sont trouvés chez lui à l'étonnement des uns et à l'admiration des autres. On a vu un Galliléen découvrir le premier, la forme de la terre et résoudre ainsi le problème le plus difficile du temps ; bien d'autres génies étaient venus avant lui bien d'autres sont venus après lui et ont gravé leur nom en lettres d'or dans l'histoire du monde.

L'éloquence, cette souveraine des peuples déploie avec orgueil le nom de son roi. Bossuet, s'écrie-t-elle, a sondé toutes les profondeurs des terres et des mers, des gouffres et abîmes, il s'est élevé jusqu'à la cime des cieux, puis, planant au-dessus de la sphère humaine, il a tout compté, il a tout admiré, et après avoir reconnu la main puissante d'un Dieu il a dit aux hommes les lois du Seigneur, il a sauvé les dissensions religieuses et civiles, et quand enfin, il s'est reposé de l'éternel repos, on lui a décerné un titre et une palme qu'aucun génie autre que lui n'a mérités. C'était un prêtre dépendant.

Le prêtre est le lien réconciliateur du superbe avec l'humble, du maître avec son serviteur, du père avec le fils, du frère avec le frère, et enfin, de la terre avec le ciel. A ses genoux viennent se prosterner, pour confesser leurs fautes, le roi et son sujet, comme le savant et l'ignorant et souvent des ennemis les plus irréconciliables ; tous écoutent avec respect les paroles du prêtre, car tous savent que c'est le souverain Maître, le Roi des rois, le Dieu du ciel et de la terre, le Créateur de l'Univers qui parle par la bouche de son ministre sacré.

Non seulement le prêtre se trouve au sein des richesses et des grandeurs, mais au milieu des pauvres et des humbles, mais au chevet des malades et des moribonds, mais les sauvages les plus barbares, dans les plaines immenses et les forêts insondables, il habite chez tous les hommes. Le prêtre est l'âme de toute civilisation, et toute entreprise qui compte un prêtre arrive à un but certain. Il ressemble à l'astre du jour : il éclaire le monde de ses lumières intellectuelles, il est l'astre du Seigneur. C'est lui qui nous ouvre le chemin de la vertu, et c'est lui qui nous donne notre passe port pour les cieux, à l'instant suprême où la mort nous dérobe à la vie. Peut-on avancer qu'il y ait une existence mieux remplie que celle de cet être sublime, le prêtre ? Ah ! marche le front haut, homme, homme auguste, que l'important les paroles et la folie de quelques êtres inférieurs, pourvu que tu ne devies pas du chemin que Dieu t'a tracé ! Prie pour le genre humain, prie pour tes semblables, prie pour tes ennemis.

C'est ainsi que se passe la vie de cet homme sublime, de ce héros divin, de ce ministre auguste qu'on nomme le Prêtre.

RODOLPHE BRUNET.

"Tout animal guéri en 30 minutes par le "Wood ford's Sanitary Lotion."

Vendu par Louis Robitaille.

Un jeu de cartes pour entendre la messe.

Un dimanche, Richard Lajoie assistait à la messe avec les autres soldats de son régiment.

Au lieu de tirer de sa poche un livre de prières, il en sortit un jeu de cartes.

Scandalisés, quelques-uns des assistants allèrent se plaindre au Sergent de la compagnie.

Celui-ci vint faire une réprimande à Richard, qui n'y prêta aucune attention.

Piqué presque au vif, cet officier commanda de le conduire chez le major, qui demanda à Richard de s'expliquer.

Monsieur le major, répondit Richard, laissez-moi parler et vous serez satisfait.

D'abord, la pauvreté de notre pays ne nous permet pas de tout avoir, même l'instruction et des livres de prières. Pour moi, les cartes remplacent tout cela.

Voici comment : L'As me représente un Dieu tout-puissant et créateur de toutes choses.

Das les deux je vois l'Ancien et le nouveau Testament.

Le Trois est l'image de la Sainte-Trinité.

Le Quatre me rappelle les quatre Evangiles.

Le cinq me montre les cinq plaies de N. Seigneur, les cinq vierges qui vinrent devant le divin Epoux avec leurs lampes allumées, et les cinq vierges folles qui se présentèrent avec leurs lampes éteintes.

Le Six est la représentation des six jours de la création.

Le sept m'enseigne que le septième jour Dieu se reposa et que nous devons nous reposer.

Le Huit me représente les huit patriarches qui furent sauvés du déluge, Noé et sa femme avec ses trois enfants et leurs femmes.

Le neuf est la figure des neuf témoins sur dix qui furent guéris, le dixième seul étant venu remercier Jésus.

Ayant fini les cartes blanches, continua-t-il, je passe maintenant à celles des figures.

Voici le valet de pique, et je n'en dis rien pour le moment.

Les trois autres valets me représentent les principaux chefs des Juifs qui ont crucifié Notre Seigneur.

La dame de pique est le commencement et la fin de la messe.

La dame de cœur me fait voir la bonne Ste-Vierge.

La dame de carreaux est la figure de Ste-Anne.

La dame de trèfle est l'image de Ste-Elizabeth, la cousine de Marie, et aussi la Reine du Sabat qui vint de l'extrémité du monde admirer la sagesse de Salomon.

Notre Seigneur me paraît dans le roi de cœur, qui m'enseigne aussi l'obéissance que je dois à mon Dieu.

Les trois autres rois me représentent les trois Mages qui sont venus, de l'Ouest pour adorer l'Enfant Jésus dans sa crèche.

Les douze figures m'indiquent les douze mois de l'année et les douze apôtres de Notre-Seigneur.

Je trouve dans mes cartes 52 cartes les 52 semaines de l'année.

Je compte 366 points dans mes cartes qui me donne le nombre de jours dans l'année.

Mes cartes ne contiennent cinq cents, et elle me servent de jeu, d'almanach, de bible et d'Evangile.

Le major surpris lui donna sa grâce et 5 louis d'or, ce que Richard accepta avec plaisir.

Après lui avoir ordonné de s'acheter un livre de messe pour ne plus porter scandale, le Major se fit dire la signification du valet de pique.

Richard répondit : avec votre permission, je dirai tout ce qu'il me plaira.

Oui ; répondit le Major.

Eh bien dit Richard, le valet de pique me représente le roi Ponce Pilate, le plus grand juif, et cette ritaine cauille de Sergent qui m'a forcé de comparaitre ici devant vous si injustement.

Je vous salue respectueusement monsieur le Major, et la messe est dite. ANEN.

—Dans toutes les imitations ou contrefaçons du tabac "Myrtle Navy" qui ont été essayées, on a toujours remarqué deux choses surtout l'infériorité du tabac dont on se sert, ou parce qu'il est moins bon, le public est plus exposé à être trompé par ce dernier défaut à moins de tenir compte du nombre de plugs qu'il fume. Le Myrtle Navy donne trois plugs par livre et est pesé avant d'être mis en vente.

LA GAZETTE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Publié dans l'intérêt des comités de Joliette, Montcalm, l'Assomption et Berthier. Paraît le jeudi de chaque semaine.

TARIF DES ANNONCES

1ère Insertion par ligne..... 10 cts
Pour chaque insertion subséquentes 5 cts
Pour annonces à longs termes, conditions libérales.

Tout ce qui concerne la rédaction l'envoi des correspondances, les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à

LA GAZETTE

JOLIETTE, P. Q.

JEUDI, 1er DÉCEMBRE 1892

Le Ministère

Il est bien vrai que sir John Thompson a été chargé par Son Excellence de former un nouveau cabinet; mais rien de plus n'a été fait jusqu'à présent; et les racontars de journaux à sensation sont de pure imagination.

Comme Son Excellence ne sera pas de retour à Ottawa avant aujourd'hui ou demain, les anciens ministres sont tous à leur poste et ont leurs réunions ordinaires du conseil comme auparavant. Nous croyons, du reste, qu'il y aura peu de changements dans le cabinet, un ou deux tout au plus. Et rien ne sera fait avant la fin de la semaine.

Tout à l'Agriculture.

L'émigration, qui décime les campagnes de la Province de Québec, a fait demander au gouvernement, au clergé, à tous ceux qui s'intéressent au sort de la race française sur cette partie du continent. Quelle est la cause de cette désertion des campagnes, de cet exode de nos compatriotes vers les États-Unis ou vers les grandes villes. Ces causes sont multiples, sans doute; mais la principale est, tout le monde semble l'admettre, l'épuisement du sol, résultat de la mauvaise culture et par suite, la pauvreté relative des populations rurales.

La terre ne donne plus le pain à son propriétaire et celui-ci, sentant presque l'aiguillon de la faim, déserte son champ et laisse sa patrie pour se créer une position plus enviable.

Quel est alors le moyen à prendre pour reténir ces bras vigoureux, et leur permettre de mener une vie paisible sur le sol qui les a vus naître. De toutes parts, on a répondu: Il faut améliorer le sol, lui rendre son ancienne fertilité; il faut en un mot, apprendre la bonne culture et faire en sorte que la terre produise beaucoup de revenus et donnent l'aisance, sinon la richesse. Et le gouvernement, le clergé, tous les hommes bien pensants ont pris pour mot d'ordre: "Tout à l'Agriculture."

Nous affirmons sans hésiter que jamais meilleure politique ne saurait être inaugurée que celle qui favoriserait toutes les industries agricoles. Depuis quelques années, les gouvernements ont encouragé l'industrie laitière, c-à-d la production du lait et du fromage. Il en est résulté que des fromageries et beurrieres se sont établies dans toutes les campagnes. Le produit de ces établissements a fait rester au pays des sommes considérables et ont rétabli, dans bien des cas, dans beaucoup de paroisses, l'équilibre entre les dépenses et les recettes des cultivateurs. Bien plus, dans certains endroits, ils ont produit le bien-être, voire même la richesse. C'est donc un pas de fait dans la bonne voie.

Mais cela ne suffit pas, puisque l'émigration continue et qu'elle est comme un torrent qui entraîne les populations vers les centres manufacturiers.

Afin de mettre une digue à ce torrent dévastateur, les évêques de cette province viennent d'élever la voix et de prendre en main la cause de l'agriculture. On veut créer des cercles agricoles c-à-d. des réunions de cultivateurs où des questions agricoles seraient traitées. Ce seraient des écoles d'agriculture dans lesquelles le peuple serait instruit de ses meilleures intérêts, apprendrait les moyens d'améliorer le sol et de le faire produire, au plus bas prix possible, les céréales, les légumes, etc.

Un y enseignerait l'élevage du bétail, les meilleures méthodes de la nourriture et de la tenir en bon état pour lui faire produire le lait, le beurre et le fromage, ou l'occuperait aussi du traitement des engrais, de la nature du sol, enfin de toutes les améliorations propres à redonner au sol sa fertilité première.

sances et de leur expérience. Et, sans aucun doute, l'aisance renaitra; les cultivateurs seront heureux de leur sort; l'émigration diminuera et l'avenir de la Province sera assuré.

LES IMPOTS

Les nouvelles taxes provinciales imposées au cours de la dernière session devront être payées. Telle est la réponse donnée par l'hon. M. de Boucherville dans une lettre adressée à l'Association des marchands de Montréal, qui avait demandé qu'en ne perçut pas ces taxes et qu'elles fussent abolies à la prochaine session.

Le premier ministre dit en substance, dans cette lettre, qu'à son arrivée au pouvoir les finances de la province étaient dans un état déplorable et que, pour faire face à la situation, il n'y avait que deux moyens possibles; opérer des économies et créer de nouvelles sources de revenus; que des économies sérieuses ont été effectuées et que d'autres le seront, mais qu'il était nécessaire d'agir avec prudence pour ne pas tout bouleverser.

Il fallait en outre, a ajouté M. de Boucherville, créer des revenus additionnels, ce que tout le monde admettra; le gouvernement avait peu de temps devant lui et il devait prouver qu'il était décidé à demander des sacrifices au public s'il voulait reconquérir un peu de la confiance du marché monétaire.

Le premier ministre a dit encore que la loi serait probablement amendée l'an prochain, et que, pour faciliter le paiement de ce qui est dû pour cette année, il allait donner des instructions pour qu'un délai additionnel soit accordé jusqu'au 5 décembre prochain.

Communication

L'étoile du Nord de la semaine dernière nous paraît injuste à l'égard de notre conducteur de Malle M. Mireault. Notre confrère a raison de se plaindre de la manière dont notre ville est traitée par le C. P. R. Mais là devrait s'arrêter la critique de notre confrère, sans mettre M. Mireault en cause. Tout Joliette est d'accord pour rendre à M. Mireault le témoignage qu'il s'est toujours bien acquitté de sa charge de courrier depuis vingt ans. Il est trop sévère de lui reprocher le pur accident qu'il a eu la semaine dernière de perdre pour le retrouver au bout d'une heure un sac de malle. Il serait à souhaiter que le transport des malles se fit partout avec autant d'exactitude, qu'il ne l'est fait par M. Mireault depuis vingt ans.

Congregation de la Ste-Vierge à Joliette

Le vingt-sept Novembre, premier dimanche de l'Avent, a eu lieu suivant l'usage, le choix des dignitaires de la Congrégation des hommes, à Joliette. Par cette élection, notre association se trouve ainsi constituée:

M. Contant Ed. ptre. Directeur, Proteau J. H. Prefet, Belleville Auguste, 1er assistant, Pagé J. O. 2e ass, Fontaine Adolphe, Secrétaire, Robitaille Louis, ass. sec. Renaud J. E., Trésorier, Provost J. J., ass. Trés., McConville J. N. A., Instructeur des approbantes, Destroches Georges, ass. appro. Derome L. A., maître de cérémonie, Chevalier Onézime, Quéteur, Bellero Joseph Quéteur, Laroche J. A. 1er Lecteur, Gervais, Albert, ass. Lec., Desmarais C. B., 2e Lec., Desmarais Henri, ass. Lec., Renaud J. H., Modérateur du chant, Beaudoin C. G. H., Organiste, Trudeau André, Portier, Laferrère Galixte, Portier, Charland Israël, Portier, Asselin Eusèbe, Préfet de quartier, Leblanc Charles, Préfet de quartier.

CONSEILLERS

Labrèche Camille, Deschênes Léon, McConville P. E., Rivest Joseph, Delfausse J. B., Riel Ulric, Bolduc Joseph, Turcotte Joseph, Thériault Elie, Bernèche Joseph, Costelleau Antoine, Lafortune Fidèle.

La Congrégation compte aujourd'hui quatre-vingt-douze membres, dont treize ne sont qu'approbantes. Ces derniers seront reçus enfants de Marie le huit décembre prochain, fête de l'Immaculée Conception. L'admission solennelle se fera le soir à sept heures et quart et sera rehaussée par l'éloquence du Rév. Père A. Corcoran qui donnera le sermon.

Les hommes, mais tous les hommes de cette paroisse sont spécialement invités à cette cérémonie; l'un pour se rappeler les jours heureux où ils marchaient jadis sous la bannière de leur Immaculée Mère; les autres pour faire, à la vue de leur concitoyens dévoués serviteurs

de Marie, la réflexion qui convertit les Augustin et les Ignace de Lorgoia; Pour quoi ne ferai-je pas ce que je vois faire à celui-ci, à celui-là?

A. M. D. G.

Rapport de l'Enquête Préliminaire dans la poursuite de F. A. Baillairgé, ptre. contre A. Filiatreault, pour libelle.

Le Révérend FRÉDÉRIC ALEXANDRE BAILLAIRGÉ, Prêtre de la ville de Joliette, le plaignant en cette cause, lequel était dûment assermenté par affirmation dépose et dit:

En réponse aux questions de l'avocat Cornéliier.

Depuis onze ans je suis professeur au Collège Joliette et j'y enseigne actuellement la théologie morale et dogmatique. Je suis en même temps le propriétaire-éditeur et rédacteur de trois revues La Famille, l'Étudiant et le Couvent. Il n'y a pas d'autre professeur dans le Collège Joliette qui porte mon nom et il n'y a pas dans la province d'autres prêtres de ce nom.

Je ne connais pas personnellement le Défendeur.

Aristide Filiatreault a eu avec moi des relations des correspondances et m'a adressé au collège une lettre que je produis comme papier A à l'enquête de poursuite.

Q. Veuillez prendre communication de l'article inscrit à la page 311 en deuxième colonne dans le 20e numéro du 3e volume du "Canada-Revue" daté de Montréal le 5 novembre 1892 et produit à cette enquête, comme pièce B du poursuivant, et dire si la personne mentionnée dans cette écrit sous le nom de M. l'abbé Baillairgé est vous-même?

R. Bien certainement.

R. Cet article, d'une manière générale, est injurieux, diffamatoire, calomnieux et mélangé; il est injurieux parce qu'il m'offense. L'écrit est injurieux en ce sens qu'il indique que je suis un aliéné dans le professorat du collège et devient par là injurieux au collège auquel j'appartiens et au professorat même.

R. Ce n'est pas la première fois que le Défendeur m'a pris à partie dans le "Canada-Revue."

R. Le journal "Canada-Revue" est reçu au Collège Joliette dans la ville de Joliette, dans le District de Joliette, et le numéro en particulier a été lu par plusieurs professeurs du Collège et par un élève du nom de Alban Germain.

Transquestionné par l'avocat de la défense, M. Dugas.

R. J'ai répondu aux attaques du Canada-Revue par une appréciation de la presse en général.

R. J'ai répondu personnellement, à M. Filiatreault, dans une question de rue, relative à un chien peu célèbre dans l'histoire.

R. Si j'avais l'Étudiant sous la main je trouverais peut-être encore autre chose de personnel.

R. J'ai aussi critiqué le Canada-Revue en tant qu'il a pris part à la campagne faite contre le clergé, à Montréal, à l'occasion de l'abbé Guyhot, et je m'en fais gloire.

Q. Voulez-vous nous dire dans quel sens vous interprétez la partie de l'écrit reproché par votre plainte se lisant comme suit: "Pour me résumer, M. l'abbé Baillairgé n'est pas un aliéné ordinaire mais c'est tout un hospice à lui seul? considérez-vous que l'épithète qui vous est attribuée qualifie vos œuvres ou vos capacités comme littérateur et écrivain?"

R. Le sens de l'article incriminé est que je suis un imbécile, pour le moins, et ceci s'applique à mes facultés intellectuelles et à ma personne. On a voulu mettre le timbre de la folie sur mes œuvres et sur ma personne.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait dire que l'écrit incriminé est l'œuvre de M. Filiatreault?

R.— Parce que cet article porte sa signature et que Monsieur avoue indirectement cette signature dans un numéro subséquent du Canada-Revue. Voici l'extrait que j'ai pris de cet article: "M. l'abbé Baillairgé a pris des mesures rigoureuses contre nous, ridiculement rigoureuses pour la portée de l'offense, si offense il y a."

R. Je ne me rappelle pas si l'écrit dont je viens de citer un extrait porte une signature.

R. J'attribue ce dernier écrit à la rédaction ordinaire du Canada-Revue.

R. Je n'ai jamais vu le manuscrit de l'article incriminé, je ne sais pas de quelle main il est écrit.

R. J'ai eu la permission de mon Ordinaire pour faire la présente plainte.

L'AVOCAT Cornéliier:—Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question.

R. Je le fais avec plaisir pour soulager la conscience de Monsieur si roucieux de la discipline ecclésiastique. L'absence de Mgr Fabre dans les jours qui ont suivi l'offense explique pourquoi la plainte a quelques jours retardé.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

DÉPOSITION DE M. MARC SAUVAILLE
Paul Marc Sauvaille, journaliste de la cité de Montréal étant dûment assermenté dépose et dit: Je suis journaliste résidant à Montréal. Je prend communication du numéro

du journal Canada-Revue pièce 13 à cette enquête et le nom écrit en tête Marc Sauvaille est le mien comme rédacteur en chef.

R. Je n'ai pas de doute, dans mon opinion, par la connaissance générale que j'ai de l'établissement que les mots Directeur Gérant A. Filiatreault désignent le Défendeur.

R. Je ne sais pas qui a écrit l'article.

R. Je ne m'en suis pas informé avant la plainte.

R. Depuis la plainte j'en ai parlé à M. Filiatreault qui n'a pas été capable de me donner une information qui peut me conduire à savoir qu'il avait écrit l'article.

R. Je ne me suis jamais enquis de l'auteur de l'écrit.

R. Mes questions ne conduisaient pas M. Filiatreault, moi dire si c'était lui qui avait écrit l'article.

R. Je jure que je ne suis pas capable sur le simple fait qu'il y ait dans le journal un article portant la signature de A. Filiatreault de déclarer que c'est lui qui l'a écrit.

R. Quand je vois dans le journal une prétendue lettre adressée à M. le Directeur du Canada-Revue et que je lis la réponse signée A. Filiatreault, je ne saurais à qui l'attribuer.

Q. Pensez-vous que cet écrit est dû au fait ou à la participation de M. Filiatreault le Défendeur en cette cause?

R. Je n'en sais rien du tout, j'en suis dans une ignorance absolue de ce fait.

R. Ce journal est imprimé dans les ateliers de "John Lowel & Son."

R. Je ne connais pas qui est le propriétaire.

R. Moi, je remets mon manuscrit au Directeur-Gérant qui est aussi Secrétaire de la Rédaction. Et c'est lui qui reçoit la matière qui est écrite dans ce journal.

R. Je ne connais pas le correcteur d'épreuves; moi je corrige les miennes. Je sais qu'on ne me remet pas mes manuscrits; je ne sais ce qu'ils deviennent.

R. Le Défendeur a donné une interprétation à l'écrit incriminé: il a été parlé de plainte, en particulier après l'émission du mandat dont le texte avait été publié par la Presse de Montréal, dans un groupe dont faisait partie le Défendeur, et sans pouvoir préciser l'opinion qu'il a particulièrement émise il me semble me rappeler qu'étant entre journaliste, l'expression générale a été que c'était une expression qui échappe souvent à l'égard d'un confrère.

R. Depuis que l'article incriminé a été publié, le Défendeur n'a pas à ma connaissance repudié l'écrit publié, ni l'a retracté dans le journal.

R. Je ne me rappelle pas avoir parlé de la provenance de l'écrit publié, ce matin, avec le défendeur.

R. Le journal dans mon opinion a une circulation assez importante. R. Je ne considère pas que le journal Canada-Revue, en ce sens général, se soit attaqué à l'éducation donnée dans nos collèges, mais a seulement demandé des réformes sous les points qui paraissent defectueux.

Q. Le Défendeur Filiatreault dans ses conversations avec vous ou avec d'autres en votre présence n'a-t-il jamais reconnu directement ou indirectement avoir écrit, imprimé et publié l'article incriminé en cette cause?

R. Non, jamais.

Q. A-t-il jamais laissé voir qu'il y avait participé en quelque manière?

R. Il ne m'a jamais laissé voir qu'il y avait participé, mais si on appelle participation le fait de prendre une part dans l'impression et la publication d'un journal, je dois supposer qu'il y a pris cette part, puisque son nom paraît dans le journal.

Q. Par la connaissance que vous avez de l'administration du journal, à l'occasion des rapports personnels que vous avez avec le Défendeur, par le sens général de la conversation que vous avez pu avoir avec lui au sujet de cet écrit, êtes-vous demeuré sous l'impression qu'il avait publié cet écrit?

R. Non, parce que je connais des cas où il lui a été envoyé des articles en qualité de Secrétaire de la Rédaction qui étaient signés d'avance de son nom et qui ont été mis dans le paquet, et envoyés à l'impression.

R. Par les conversations avec lui je n'ai pu avoir aucune connaissance de la provenance de l'écrit publié.

R. J'ai évité de parler de l'article à M. Filiatreault, je ne voulais pas lui en parler.

Q. Pourquoi évitiez-vous de lui en parler?

R. Parce qu'il était accusé et je ne voulais pas être plus intéressé dans l'affaire, je ne voulais pas prendre plus de part de responsabilité dans l'administration que j'en ai. Et c'était la seule raison qui m'empêchait de lui demander des renseignements sur la provenance de l'article. Je me considère responsable des articles qui sont publiés sous mon nom personnel ou sous un certain nom de plume que j'avais adopté à certaines époques.

Q. Y a-t-il jamais eu entente entre vous et le comité de Direction de la compagnie qui publie le journal Canada-Revue, aucune entente soit verbale soit écrite à l'effet que

vous et le Défendeur couvririez de votre nom tout ce qui paraîtrait dans le Canada-Revue sous un pseudonyme quelconque?

R. Il n'y a jamais eu convention. Q. Veuillez prendre communication du journal "Canada-Revue" No. 14, volume 3e daté de Montréal le 25 septembre dernier et dire si vous avez eu connaissance de l'article qui va vous être lu:

"... Dans tous les cas, il est bon de déclarer ici que dorénavant MM. Marc Sauvaille et A. Filiatreault couvrent de leur nom tout ce qui paraît dans le Canada-Revue sous un pseudonyme quelconque, et qu'eux deux seuls peuvent être pris à partie pour aucun des articles publiés."

R. Je l'ai lu dans le temps lorsque le journal a paru.

Q. Avez-vous accédé ainsi que le Défendeur à cet avertissement donné au public dans l'écrit qui vient de vous être lu et qui se trouve consigné dans les pages 209 et 210 et produit comme pièce C?

R. J'y ai acquiescé pour la partie qui comporte la partie littéraire et lorsque je n'ai pas protesté j'ai toujours considéré que couvrir de leurs noms et être pris à partie se rapportait uniquement à l'idée de poétiqum entre journalistes. Je n'ai pas consulté le Défendeur quant à la question de responsabilité.

R. C'est mon opinion que c'est M. Filiatreault le Défendeur en cette cause. Je ne puis jurer certainement que c'est lui mais je pense que c'est lui.

Q. Considérez-vous qu'un écrit fait par un tiers et signé du nom de A. Filiatreault par ce tiers et remis ensuite au journal dont le Défendeur a la direction et publié sans altération pourrait être considéré comme un pseudonyme par le Défendeur lui-même?

R. Non.

Q. Voulez-vous jurer qu'il n'y a aucun fait, ni aucun dire provenant du Défendeur qui nous permettrait de lui attribuer la responsabilité de l'écrit reproché dans la plainte en cette cause?

R. Je jure que non. Je jure que je le crois entièrement étranger à cet écrit. Je le crois étranger à l'écrit, et ma raison c'est parce que je ne crois pas que c'est lui qui l'a écrit. Je ne sais pas qui c'est qui a écrit l'article incriminé. Il est à ma connaissance qu'il nous arrivait beaucoup de lettres anonymes. Elles étaient publiées sous divers noms.

Q. A défaut d'autres, on prenait le nom de Filiatreault, n'est-ce pas?

R. Oui!

TÉMOIGNAGE DE M. C. H. ALLAIRE

Charles Allaire âgé de 54 ans, typographe de la cité de Montréal, étant dûment assermenté dépose et dit: Je suis employé à l'imprimerie de John Lovell & Son.

R. C'est un nommé Laferrère qui est le prote qui s'occupe du Canada-Revue.

R. Je ne fais que composer les annonces. Et le déposant ne dit rien de plus et signe.

TÉMOIGNAGE DE JOHN THOMPSON

John Thompson, typographe, âgé de 49 ans, de la cité de Montréal, étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles, dépose et dit: Je suis employé à l'imprimerie de John Lovell & Son qui imprime le Canada-Revue.

R. Je suis le Gérant.

R. C'est moi qui reçois les manuscrits, les écrits à être publiés dans le Canada-Revue.

R. Nous ne conservons pas les manuscrits, nous les renvoyons à l'auteur. Il est impossible au jourd'hui de retracer les manuscrits.

Q. Prenez communication de l'écrit incriminé dans cette cause à la page 311 du No Canada-Revue, exhibé 13 au plaignant, paraissant signé A. Filiatreault; veuillez dire s'il est possible de retrouver le manuscrit?

R. C'est pour moi impossible. Et il n'y a pas d'autre personne qui pourrait se procurer le manuscrit.

R. Le Défendeur m'a parlé de l'écrit en question et il m'a dit qu'il était poursuivi en dommages ou quelque chose comme ça par l'abbé Baillairgé, mais qu'il avait eu raison d'écrire ce qu'il avait écrit.

R. La réponse que je viens de donner doit être laissée comme ça, par ce qu'elle est correcte.

R. Je ne me rappelle pas la date à laquelle il m'a parlé mais il m'a dit qu'il était poursuivi par l'abbé Baillairgé pour avoir dit que c'était un aliéné et il m'a dit là-dessus qu'il avait raison d'avoir écrit ça; dans le temps j'avais lu dans Montréal Gazette les faits de l'arrestation du Défendeur en cette cause.

R. La circulation du journal est entre 2000 et 2500.

Transquestionné:

J'ai été assigné de la part de l'abbé Baillairgé; j'ai reçu 2 piastres et demi de sa part pour venir à Joliette. M. Baillairgé a dit à A. Allaire qu'il paierait nos dépenses à l'Hotel Rivard où nous logeons, et ça m'a été dit qu'on nous paierait une bouteille de bière, en sus de nos dépenses ordinaires.

Je ne crois pas être sous l'influence de la bière.

J'ai pris depuis le matin jusqu'à deux heures cette après-midi à peu

près six verres de bière.

Réexaminé: Je sais parfaitement ce que je fais et dis. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES BENOIT.
Charles Benoit, employé au Greffe de la paix, âgé de 41 ans, étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles dépose et dit: Je suis employé au Greffe de la paix.

Q. Êtes-vous porteur comme tel d'une déclaration originale signée A. Filiatreault et dont la copie est maintenant produite comme exhibit D. du plaignant à l'enquête.

R. Oui et je produis une copie certifiée par L. H. Sicotte, cette copie a été préparée par moi-même et prise sur l'original que je tiens en mains.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé lecture faite.

TÉMOIGNAGE DE R. P. CORCORAN, C. S. V.
Révérend M. P. André Corcoran professeur au Collège Joliette étant dûment assermenté dépose et dit: Je suis professeur de philosophie au Collège Joliette.

R. Il y a déjà quelque temps que j'ai pris communication de l'écrit incriminé en cette cause, lorsque le journal est parvenu au Collège.

R. C'était vers le 5 novembre courant.

R. Je pense que l'écrit en question est de nature à blesser l'honneur et exposer au ridicule le plaignant en cette cause.

R. Je sais que le dit écrit est faux.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE L'AVOCAT J. MARTEL.

Joseph Martel, avocat de la Ville de Joliette, étant dûment assermenté, dépose.

Q. Veuillez prendre communication de l'écrit imprimé dans le Canada-Revue et incriminé par la plainte en cette cause et dire si vous le savez faux et de nature à blesser, nuire, humilier le plaignant, de le diffamer en autant qu'il le traite d'aliéné?

R. C'est la première fois que j'ai occasion de lire l'article en question.

R. Cet article est faux dans cette dernière partie où le plaignant est représenté non pas comme un aliéné ordinaire mais "un hospice à lui seul". Cette partie de l'article est injurieuse et de nature à blesser, humilier, diffamer et exposer le plaignant au ridicule et il est aussi de nature à lui nuire considérablement.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

TÉMOIGNAGE DE M. ALBERT GERVAIS.

Albert Gervais, libraire imprimeur, de la ville de Joliette, étant dûment assermenté sur les Saints-Evangiles dépose et dit:

Je suis le propriétaire-éditeur de l'Étoile du Nord; comme tel je reçois en échange le journal "Canada-Revue" dont copie est produite en cause exhibit B. Mes employés le lisent et j'ai eu l'occasion de le lire à cinq ou six amis qui me l'ont demandé.

Je reçois ce journal depuis qu'il a été fondé.

Le plaignant déclare son enquête close et demande que le Défendeur soit renvoyé aux assises criminelles pour subir son procès.

M. le Magistrat donne immédiatement sa décision et maintient les conclusions de la plainte condamnant en conséquence le nommé Aristide Filiatreault à subir son procès devant la Cour criminelle, et d'aujourd'hui à cette date à être emprisonné dans la prison commune du District de Joliette, ou à donner \$800 de cautionnement.

Le Défendeur produit le cautionnement demandé.

Une poursuite en recouvrement de dommages intérêts a été immédiatement instituée contre la Cie de publication du "Canada-Revue". Le plaignant est bien décidé à trouver le nom des personnes qui sont véritablement responsables de ces malheureux écrits.

Le Demandeur a limité sa demande à la somme de \$195,00 sou but principal étant de bien fier les responsabilités des personnes qui font partie de cette compagnie de publication.

L'action est rapportable le 10 décembre prochain.

La presse annonce déjà que le Défendeur veut demander un changement de venue. Il n'y a aucune probabilité qu'il fera cette demande car aucun fait ne la motive jusqu'à présent.

Congregation des hommes.

Cette pieuse association a distribué, la semaine dernière, les fonds en sa possession et accumulés depuis de nombreuses années. Elle a fait don: 10. aux Sœurs de la Providence de \$200.00; 20. à M. le Curé de la somme de \$150.00 pour défrayer le coût de l'aveu de la Ste-Vierge dans l'église paroissiale; 30. une somme de \$100.00 environ, pour prie-Dieu, harmonium, statues de la Ste-Vierge etc, etc.
La Congrégation des hommes a gardé en caisse environ \$80.00.

Grande Vente PAR Encan Public.

Lundi, le 5 Décembre courant, seront vendus par encan public, tous les biens meubles et effets immobiliers appartenant à la succession de

feu **Déla Masse,**

épouse de A. Pauzé, consistant en moulin à battre, gros et petits, cribles, et tout l'outillage de la boutique.
Tout le ménage complet, Poches, Fournaise avec environ 4 tonnes de charbon, Sideboard, Commode, bureau, chiffonier, agrès de salon, tables, chaises, vaisselles, linge de lit, etc., etc.
La propriété sera aussi mise en vente. Le tout sera vendu avec délai et les conditions de la vente seront données sur les lieux.
La vente commencera à 9 heures a. m.

Avis Public

Dame Vve Onésime Clermont procédant au règlement de la succession de son époux décédé, vendra par encan devant la porte de l'église de St-Jean de Matha, le 6 Décembre prochain, un emplacement avec maison et dépendances, au village, et trois belles terres situées, environ à 2 milles de l'église.
St-Jean de Matha, 1er Décembre 1892.

Nouvelles Locales.

Dimanche dernier à l'Eglise paroissiale de cette ville, le sermon a été donné par le Revd F. A. Bail lauréat, professeur au Collège Joliette. Sujet: les occasions, le danger des occasions, la nécessité de fuir les occasions, traité avec une haute philosophie.

M. J. D. A. Fitzpatrick, arpenteur, est de retour de Edmonton T. A., où il était aller arpenter les terres du gouvernement. Son absence a duré quatre mois.

Voici l'hiver il faut acheter des robes de cartons pour cela il faut aller chez GIBAUD & GRAVEL.

Les réparations et améliorations faites dernièrement au Grand Moulin à farine de Joliette sont appréciées par les cultivateurs des campagnes voisines qui y apportent de grandes quantités de grain. Tous sont satisfaits des produits moulés et farine que l'on fait à ce moulin.

Un chapelet d'une certaine valeur a été apporté à ce bureau où le propriétaire pourra le réclamer sans frais.

Sans cesse. Nous suivons toujours la même route au "Bon Marché" la route de l'extrême modicité des prix et des bonnes marchandises.

Mardi ont été exhumés dans le cimetière de cette paroisse, les restes de M. Joseph Plouffe, décédé à Montréal samedi dernier.

M. Chs. Bellehumeur, ci-devant de St-Jacques, est entré au service de M. L. G. Froment, épiciers.

On peut se procurer chez M. H. Leprohon, quincaillier, Place de Lavallée, de l'huile d'olive de très bonne qualité pour \$1.00. le gallon.

Dimanche dernier sous la présidence de M. le curé, les Dames de charité ont tiré au sort les "Roses de charité" Madame L. G. Froment a eu un magnifique enfant Jésus en creux sous boi, et à Madame J. L. B. Desrochers est échue une montre en argent. Madame L. G. Froment avait collecté pour sa part \$74.00. La somme totale réalisée pour le soutien de l'orphelinat est de \$230.00.

Bois.—La Cie à Bois de Joliette vient d'acheter moyennant quelques milliers de dollars les splendides limites à bois que possédait le Séminaire de Ste-Thérèse dans la direction de St-Damien.

Au moment de mettre sous presse nos pompiers furent appelés à un commencement d'incendie occasionné par l'écroulement d'un poêle chez M. A. Languedoc, à leur arrivée on avait déjà éteint les flammes au moyen de quelques seaux d'eau.

Les dommages sont insignifiants. Nos pompiers ont encore eu une fois l'occasion de faire preuve de leur grande habileté.

Un fait incroyable

Les journaux français nous rapportent un fait incroyable qui se serait produit à Saint Caradec, arrondissement de Landéc, Côtes-du-Nord, France, où une femme aurait été dévorée par son mari.
Dans un moment de colère ou peut-être de folie furieuse, un laboureur s'est jeté sur sa femme qui venait de se mettre au lit et lui a déchiré le corps de plus de vingt quatre morsures profondes. Rien n'a arrêté, ni les hurlements de douleur de sa victime, ni les chants et le sang qui lui remplissaient la bouche. La malheureuse est morte le lendemain, au milieu d'atroces souffrances.
Le sauvage laboureur a été arrêté

NAISSANCE

A Ste-Marie Salomée le 27 novembre dernier, Madame Lucien Martin, une fille.

Le même jour, Madame Sifreid Bourgeois, un fils.

Le même jour, Madame Joseph Desrosiers, une fille.

Décès

A Ste-Marie Salomée, le 26 novembre 1892, M. Alexandre Bourgeois, à l'âge de 79 ans.
Les funérailles ont eu lieu le 29 novembre au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.
Il y a deux mois à peine, le défunt célébrait le 60ème anniversaire de son mariage avec Dame Julie Fontaine. Bien que malade alors, il put se rendre à l'église et prier, dans toute l'ardeur de sa foi, avec ceux qui s'étaient réunis à son foyer ce jour-là.

Mais la maladie continua et il devient de plus en plus souffrant. Mué de tous les secours de la religion, M. Bourgeois souffrit avec une grande patience et sans jamais se plaindre. Il est allé recevoir, au ciel, la récompense dû au bon service.

Au Couvent de la Providence, à Joliette, Dame Mary Collins épouse de Mr. Francis Kelley, ci-devant marchand de bois.
Les funérailles ont eu lieu mardi à l'église paroissiale de Joliette. Madame Kelley était âgée de 60 ans.
R. I. P.

Un drame de jalousie

Une jeune femme poignardée
Arrestation du meurtrier

Paris, 22.—Un drame de jalousie vient de se dérouler, place des Victoires. Il y a trois mois, un tailleur turc, du nom de Cadalas, a fait la connaissance d'une jeune couturière, Louise Brifuet. Ils vécurent ensemble. Peu après, passait sur la scène un grec, Maschopoulos Leuthérios, venu à Paris pour étudier le droit. Dénué de ressources, il se mit domestique chez le tailleur et c'est ainsi qu'il fit connaissance de Louise et en devint épris, mais fut repoussé par la jeune femme.

Sur ces entrefaites, Gadalas fut obligé d'aller en Turquie pour affaires importantes. Il confia le soin de sa maison au Grec en question. Celui-ci a renouvelé ses avances à Louise Brifuet, mais sans succès, car celle-ci s'est retirée et est allée demeurer dans la rue St-Joseph.

Le dernier acte de ce drame s'est passé chez le tailleur Chevet de la place des Victoires. Louise y travaillait comme ouvrière et le Grec lui a fait visite, à cet atelier, sous prétexte de lui remettre une lettre.

Dès qu'il fut en sa présence, il se précipita sur elle et lui porta huit coups de couteau à la tête. Des personnes se sont aussitôt emparées du meurtrier et l'ont emmené chez le commissaire de police. Là, le Grec a avoué qu'il avait frappé la jeune femme par jalousie. Il a été conduit au dépôt de la préfecture de police. La jeune Louise, grièvement blessée, est dans un état critique.

—La Révérende Sœur Demers, Supérieure de la Communauté des Sœurs Grises, à Ottawa, offre, au nom de cet ordre, de vendre leurs terrains miniers sur les rivières Gatineau et Lièvre, pour la somme de \$1000,000. L'offre a été faite par écrit aujourd'hui et ces terrains, qui contiennent plusieurs minerais de valeur couvrent une superficie de 10,000 acres.

Le gouvernement d'Ontario se propose de fonder une école des mines.
A Montréal, on fait signer une pétition qui sera adressée à la Reine, la priant d'accorder une pension aux vétérans de 1837-38.

La cargaison de bétail canadien transportée en Angleterre à bord du steamer *Lac Népigon* a été détenue à Londres, sous prétexte que ces animaux étaient atteints de pleuro-pneumonie. Les autorités du conseil d'agriculture ont fait une enquête et les inspecteurs ont déclaré que ces animaux étaient aucunement affectés de pleuro-pneumonie.

Que chacun se rappelle que pour avoir la *Gazette de Joliette* à 50 cts par année, il faut qu'on ait payé tous ses arrérages d'abonnement. Ceux qui n'auront pas rempli cette condition *sine qua non* seront tenus à l'ancien prix.

Vous voulez ne plus tousser? Faites usage de l'ELIXIR RESINUX FRETORAL, le seul remède contre la Toux, le Rhume et autres affections de la gorge et des poumons

Les prophéties de Leonardo Aretino
Maintenant que la date fatale est passée, on peut bien en parler. D'après Leonardo Aretino, prophète italien du quatorzième siècle, la fin du monde devait arriver le 13 novembre 1892. Cette catastrophe devait mettre quinze jours à s'accomplir.

Voici exactement de quelle façon les choses devaient se passer.
1er jour.—La mer inondera les rivages.
2e jour.—L'eau pénétrera dans le sol.
3e jour.—Mort de tous les poissons de rivière.
4e jour.—Mort de tous les animaux marins.
5e jour.—Mort de tous les oiseaux.
6e jour.—Eroulement de toutes les maisons.
7e jour.—Eroulement de tous les rochers.
8 jour.—Tremblement de terre général.
9e jour.—Eboulement de toutes les montagnes.
10e jour.—Tous les hommes deviendront muets. Il n'est pas question des femmes, sans doute, parce qu'aucun cataclysme n'est capable de les faire taire.

11e jour.—Tous les tombeaux s'ouvrirent.
12e jour.—Pluie d'étoiles.
13e jour.—Mort de tous les hommes et de toutes les femmes.
14e jour.—Destruction du ciel et de la terre par le feu.
15e jour.—Résurrection générale et dernier jugement.

LE DESEPOIR D'UNE MERE

Paris, 22.—Un drame épouvantable vient de se dérouler dans le cimetière de Melhausen. Une femme du nom de Kern, désespérée par la mauvaise conduite de son mari, résolu de tuer ses enfants et de se suicider.

Elle plaça quatre de ses enfants dans une brouette et suivit du cinquième, elle poussa sa brouette dans la direction du cimetière. En arrivant à cet endroit elle s'arma d'un rasoir et coupa la gorge aux quatre pauvres petits enfants, et se suicida ensuite. Le cinquième enfant fut sauvé par un des gardiens du cimetière.

M. Delphis Buron a éprouvé à la main droite, jeudi dernier, un accident assez grave et qui le met dans l'impossibilité de travailler. M. Buron est employé forgeron à la fonderie.

Faits Divers.

Les théâtres de Londres emploient régulièrement 1,200 hommes et femmes.

On vient de découvrir une riche mine d'or, près de Truro, Nouvelle-Ecosse.

On redoute fort le choléra, à New-York, au printemps.

On compte qu'il y a 40,000 enfants de Londres, Angleterre, qui partent pour l'école le matin, sans pouvoir se mettre un morceau de pain sous la dent. Triste, ce paupérisme dans la capitale du pays du libre-échange.

Le plus rapide trajet qui ait jamais été fait sur un chemin de fer vient d'avoir lieu sur la ligne de Philadelphie et Reading. L'engin No 385, conduit par l'ingénieur Henry Hicks, et traînant trois lourds wagons, a parcouru trois milles, le premier en 39 secondes, le deuxième en 38 et le troisième en 37.

Le Bureau des Pensions aux Etats Unis va demander \$9,000,000 pour 1893.

Un prêtre nous apprend, dit le *Monde*, que Mgr Fabre est à préparer une lettre sur les devoirs des curés.

50 personnes se sont présentées pour suivre les cours de l'école laitière de St-Hyacinthe.

On rapporte que l'adiphtérie exerce des ravages parmi les bucheons des chantiers McLachlin Bros, sur les limites de Madawaska.

Un explorateur vient de découvrir sur une montagne de marbre dans le comté de Touloume, Colorado, une grande caverne dans laquelle il a trouvé une grande quantité d'os humains.

Hier, à Chicago, le détective W. G. Valentine a tué d'un coup de pistolet, Frank Opara, un ancien lieutenant de l'armée autrichienne qu'il avait pris par mégarde pour un voleur.

Une grève d'écolières: Cent jeunes filles de l'Université, d'Ohio, à Columbus, se sont mises en grève parce que le président Scott refuse d'améliorer la condition sanitaire de leurs salles d'étude, de réception et du réfectoire.

—La Révérende Sœur Demers, Supérieure de la Communauté des Sœurs Grises, à Ottawa, offre, au nom de cet ordre, de vendre leurs terrains miniers sur les rivières Gatineau et Lièvre, pour la somme de \$1000,000. L'offre a été faite par écrit aujourd'hui et ces terrains, qui contiennent plusieurs minerais de valeur couvrent une superficie de 10,000 acres.

Le gouvernement d'Ontario se propose de fonder une école des mines.

A Montréal, on fait signer une pétition qui sera adressée à la Reine, la priant d'accorder une pension aux vétérans de 1837-38.

La cargaison de bétail canadien transportée en Angleterre à bord du steamer *Lac Népigon* a été détenue à Londres, sous prétexte que ces animaux étaient atteints de pleuro-pneumonie. Les autorités du conseil d'agriculture ont fait une enquête et les inspecteurs ont déclaré que ces animaux étaient aucunement affectés de pleuro-pneumonie.

Que chacun se rappelle que pour avoir la *Gazette de Joliette* à 50 cts par année, il faut qu'on ait payé tous ses arrérages d'abonnement. Ceux qui n'auront pas rempli cette condition *sine qua non* seront tenus à l'ancien prix.

Vous voulez ne plus tousser? Faites usage de l'ELIXIR RESINUX FRETORAL, le seul remède contre la Toux, le Rhume et autres affections de la gorge et des poumons

COLONNE

DU "BON MARCHÉ"

MAUVAIS CHEMINS

Voici les mauvais chemins d'automne.

Les propriétaires du

"BonMarche"

ont décidé Mesdames de vous dédommager pour toutes les misères que vous endurez pour venir à Joliette.

Nous avons fait un abattage en règle dans tous nos prix.

SPECIAL

Nous avons un immense Stock de Bas en laine et en cachemire épais de toute couleur dans les prix variant de 50 à 50 cts et que nous avons abattus à 25 cts ou 25 cts. Il faut que tout le monde en achète.

Les bas d'enfants sont réduits en proportion depuis 10 cts. toute laine.

Les prix de nos cotons à tisser sont à terre, toujours un beau choix d'étoffes à manteaux.

Nous avons toute l'année de la laine non filée.

Au "Bon Marche"

CHEZ
Gubault & Gravel.

A LOUER

Un bon logis de 4 appartements, situé dans l'un des endroits les plus fréquentés de la ville, près du marché et à proximité de l'église. Prix très bas.

ON DEMANDE

Des Dames Institutrices ou autres pour entreprendre un magnifique ouvrage de décoration. L'apprentissage en est très facile et le travail est un charmant passe-temps. On peut faire beaucoup d'argent. S'adresser à la
PARISIAN DECORATIVE ART Co.
Temple Building, Montréal.

Des Agents. Actifs peuvent faire 25 piastres par semaine en vendant nos fameux couteaux, au prix d'une piastre du set.
S'adresser, à la Christy Knise Company
30 Wellington St. East
Toronto Ontario.

DU NOUVEAU

A PROPOS DE Demenagement

Il ne faut pas oublier qu'en visitant le Grand Magasin des

"Quatre Saisons"

—CHEZ—
M. CAMILLE LABRECHER,

Voisin du BUREAU DE POSTE,
Vous pourrez en retirer de grands avantages, vu qu'il a décidé de sacrifier une quantité de marchandises à des prix excessivement bas.

Il faut le voir pour le croire.

LIVRES A VENDRE AU BUREAU de La Gazette de Joliette
Un Joli Pamphlet de 32 pages "Instructions pour la confection des filées d'évaluation, contenant le Texte des Articles du Code Municipal Relatifs aux Estimeurs et à l'Évaluation, avec notes explicatives et suggestions." Prix 25 centimes.
Le Cadastre de la Ville de Joliette, donnant le numéro et la grandeur de chaque emplacement en cette ville, imprimé sur beau papier. Prix 25 centimes.
Le Cadastre de la paroisse de St-Chs. Borromée, donnant le numéro et la grandeur de chaque terre. Prix 25 centimes.

Le "Traité sur le cheval et ses maladies." Voici un livre que chaque cultivateur devrait avoir dans sa maison. Il pourrait soigner ses chevaux lui-même lorsqu'ils sont malades et que ne lui coûterait presque rien. Prix 10 centimes.

Si vous voulez passer d'agréables soirées à entendre de belles lectures, abonnez-vous à *La Gazette de Joliette*. Abonnement: 50 cents seulement, par année.

NOUVELLE

GROCERIE GENERALE.

M. Napoléon Desrosiers ayant décidé de tenir en même temps que sa boulangerie une grocerie; annonce à ses amis et au public en général qu'on pourra toujours se procurer à son établissement tout ce dont on aura besoin à des prix

Defiant toute Competition

TELLES QUE:
Fleur, Son, Gru, Moulée, Sel, Huiles, Melasse, Sirop, Pommes, Beurre, Fromage, Poisson, Conserves, Sucreries de toutes sortes etc., etc.

Rue St-Pierre

En face de La Brasserie
JOLIETTE, P. Q.

Dissolution

La société Chevalier & Moreau étant maintenant dissoute, M. Chevalier & fils profitent de la circonstance pour annoncer au public que leur maison continuera cependant, comme par le passé, à faire le commerce de grains.
La plus entière satisfaction est promise à ceux qui voudront bien leur vendre leurs produits et pour ce qui regarde le commerce de groceries M. Chevalier est heureux de se vanter qu'ils sont en mesure de défier toute compétition.
Acheter au plus haut prix et vendre au plus bas telle est la ligne de conduite avec laquelle ils désirent attirer l'encouragement du public.

'TERRE A VENDRE

Dans la paroisse St-Chs. Borromée, par la route de la Base de Rock, une terre d'environ 110 arpents en superficie dont dix à peu de chose près en bois de houx et bâtée de maison, grange et autres dépendances.
Prix: \$1,000. \$200 comptant et \$300 par année pour la balance.
Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux, à Dame Vve Narcisse Miron.

TERRE A VENDRE OU A LOUER.

Une terre bien entretenue avec grande maison, remises et autres dépendances aussi en bon état, près de la ferme de Mr. Anihime Laporte concession du Vieux Moulin, dans St-Chs. Borromée. L'acquéreur en donnant des garanties ne serait pas obligé de payer comptant le prix de vente. S'adresser à
J. A. RENAUD, avocat,
Propriétaire.

Pilules Anti-Ulcereuse.

SYMPTOMES.—Molteur et démangeaison la nuit. Si vous laissez faire vous êtes bientôt couvert de tumeurs. L'ONGUENT SWAYNE arrête la démangeaison, purifie le sang, guérit les ulcères et est un sûr préservatif contre ces sortes de maladies. Offert à tous les droguistes pour 50 cts. Dr. SWAYNE & Son, Philadelphie.

Comment guerir les maladies de la peau.

Appliquez simplement L'ONGUENT DE SWAYNE aucun autre remède n'est requis. Guérit toutes les maladies de la peau en la rendant plus belle et blanche. Aucun autre remède n'est aussi efficace. Demandez L'ONGUENT SWAYNE à votre droguiste.
LYMAN FILS & CIE., MONTRÉAL, seul agent.

CHEVAL ET VOITURES A VENDRE

Mme Vve Alexandre Lassieraye offre en vente à des prix excessivement bas, un bon cheval, un sleigh à la dernière façon, un sleigh de charge, trois robes de carie, une magnifique voiture couverte pour été, ainsi qu'un moulin à sucre et un bon poêle à fourneaux.
Mme Lassieraye offre à louer sa boutique de boulangerie toute bien garnie, prête à s'en servir.
Profitez du bon marché.

AVIS

Avis est par le présent donné que la réunion annuelle des membres de la Société d'Agriculture du comté de Joliette, aura lieu à Joliette, MERCREDI le 21 DECEMBRE 1892 à une heure de l'après midi, au bureau d'Enregistrement, pour l'élection des directeurs.
(Par Ordre)
J. E. A. RICHARD,
P. S. A. C. J.
J. A. LAROCHELLE,
Secrétaire.
Joliette, 16 novembre 1892.

A VENDRE

—M. Médéric St-Amour, autrefois de cette ville, offre en vente, à des conditions faciles, sa propriété située sur la rue Ste-Anne, à Joliette.
Pour plus amples informations s'adresser à Mme Louis Mousseau, Joliette.

Avis Public.

Les personnes endettées à la succession de feu Déla Masse, épouse de M. Azarie Pauzé et faisant en son vivant affaires sous les noms et raison sociale de A. Pauzé & Cie., sont priées de venir régler à Joliette entre les mains des soussignés, étant les seules personnes autorisées à régler les affaires des succession et sociale.
Joliette, ce 10 Novembre 1892
JOSEPH MASSE,
HONORÉ LAFORTUNE,
Exécuteurs Testamentaires.

La Nouvelle-Williams 192,700 EN USAGE.



Forte et DURABLE.

Legère et rapide, Très bien finie.

Facile à Apprendre.

La meilleure du monde fabriquée avec les meilleurs matériaux.

PREMIER PRIX.

Mr. J. C. ROBITAILLE est le seul propriétaire de la sus-dite machine pour les Comtés de l'Assomption, Montcalm, Joliette et Berthier.
Mr. Robitaille étant le propriétaire de ces machines à coudre, il offre plus d'avantage que qui ce soit; ils les échangeront pour toutes sortes de produits de la ferme. C'est beaucoup plus facile et plus avantageux d'acheter de lui que des agents. N'oubliez pas que c'est la meilleure machine qu'il a en magasin; et de plus vous n'avez aucune crainte de voir vos billets vendus et transportés à d'autres personnes, ce qui est toujours désagréable.
Pianos, Orgues et Harmoniums et morceaux de musique à très bon marché.
Une visite est sollicitée

J. C. ROBITAILLE, JOLIETTE, P. Q.

M, Gilbert CHARTIER TAILLEUR.



ayant pris la direction du département des tailleurs à

l'Ecole Industrielle

se fait fort d'annoncer qu'il peut confectionner les habits de toutes sortes à meilleur marché que partout ailleurs.

Coupe Americaine

Ce monsieur ayant travaillé dans les meilleures Boutiques de Montréal et même aux Etats-Unis, est en état de donner la plus entière satisfaction, même aux plus exigeants.

Ouvrage Garanti.

Maison établie en 1882—Téléphone No. 41

A tous les consommateurs

M. S. P. CHAMPOUX

Épicier et marchand de vins et liqueurs de toutes sortes, en gros et en détail.

Place du Marché JOLIETTE, - P. Q.

—AUSSI—
Constamment en mains un stock considérable de plâtre, sel, huile de charbon, lard, fleur à pâtisserie, farine de Manitoba et du haut Canada.

Une visite vous convaincra de l'excellence de sa marchandise et de la modicité de ses prix de vente.

Tout ordre reçu par le téléphone sera rempli promptement et avec attention.

Etabli en 1868. Téléphone No. 3.
AU PUBLIC ACHETEUR
Mr. FRIS. RIVEST
Épicier et marchand de chaussures
COIN DES RESS
De Lanauillère et St-Barthélemy,
JOLIETTE, P. Q.

à le plaisir d'annoncer à ses pratiques ainsi qu'au public, à tous les marchands licencés et hôteliers du district et de la ville qu'il tiendra toujours à leur disposition un assortiment considérable de boissons de toutes sortes, au plus bas prix du marché et telles que: Whiskey et Rye en entrecot, — Brandy, — Gin en quart et en caisses, — Vins français et canadiens, — Porter, — porter anglais, — bière en quart et en bouteilles, — Sherry — Champagne, — Claret.

—AUSSI—
Monsieur Rivest a monté aussi un stock de chaussures de toutes sortes et de tous prix, tels que: Bottines boutonnées, Bottines lasses Souliers pour hommes, femmes et enfants. Bottes sauvages, souliers à hausse et souliers semelles offertes surtout aux cultivateurs, à des prix plus bas que partout ailleurs.

—AUSSI—
Monsieur Rivest a toujours en mains un stock considérable de farine, plâtre, sel, huile de charbon, qu'il vendra aux meilleures conditions possibles.
Qu'on aille faire une visite à son établissement et l'on pourra se convaincre de la modicité de ses prix, défiant toute compétition.
Toutes commandes reçues par le téléphone se ont exécutées promptement et avec attention.

